

Objet : <b>Plancaion - Réunion riverains</b>	Rédacteur : S de Carcouët <b>PJ</b> : présentation ppt
Date 15 mars 2022	Diffusion présents élus, services concessionnaires + site internet FA

Monsieur Goasdoué, Maire de Flers et Président de Flers Agglo, remercie les riverains et chefs d'entreprises qui ont bien voulu répondre à l'invitation pour participer à cette réunion sur le projet Plancaion. L'enquête publique portant sur le projet de Déclaration d'Utilité Publique est terminée et Flers Agglo a répondu aux questions du commissaire enquêteur. Flers Agglo est maintenant dans l'attente de l'arrêté préfectoral.

Le projet global prend en compte les préoccupations environnementales (risque inondation, renaturation partielle ou totale du Plancaion, ...). Flers Agglo va investir de manière importante sur le quartier et n'envisage d'exproprier que s'il y a un blocage foncier ne permettant pas l'évolution de celui-ci.

L'objet de cette réunion est d'informer les riverains et chefs d'entreprises sur le calendrier et le démarrage des travaux sur les réseaux, de répondre aux questions notamment sur les questions de circulation et d'accès pendant les travaux. Les concessionnaires tels que Flers Agglo (réseaux d'eau potable, d'assainissement, de pluvial), Territoire Energie 61 (effacement des réseaux électriques et tranchées communes) et Enedis (réseau électrique), GRDF et Orange interviendront sur les rues du Parc, rue de la Fonderie et rue Durrmeyer.

Les travaux sur les réseaux commenceront en juin 2022 sur la rue du Parc, avec une interruption pendant le mois d'août. Les profondeurs de tranchées sont identiques entre le réseau d'eau potable et le réseau électrique souterrain ce qui permet à TE 61 et à Flers Agglo d'intervenir en même temps. Une seule entreprise procèdera ainsi à l'ouverture des tranchées communes. Le réseau électrique souterrain qui sera posé en 2022 ne sera mis en service qu'en 2023.

Remarque d'un représentant de l'entreprise Servitronique : la rampe d'accès depuis la rue du Parc sert à des semi-remorques qui viennent en marche arrière sur la rampe pour ensuite accéder au site de l'entreprise Jannelec. Il faudrait donc interdire le stationnement en face de la rampe d'accès.

Monsieur Goasdoué informe que la rue de la Fonderie sera partiellement déclassée, après enquête publique. Une hypothèse de maintien a été étudiée mais que la reconstitution d'une rue au plus près de talus représentait un investissement très important et que le résultat tant esthétique que technique n'était pas satisfaisant (dénivelé trop important, sensation de couloir, maintien du talus au pied de l'allée des Tisserands).

Flers Agglo propose de désigner deux référents qui participeront au début des réunions de chantier pour être le relais entre Flers Agglo et les entreprises : les entreprises Decharenton et Jannelec se portent volontaires.

Monsieur Bisson du TE 61 expose les travaux devant être réalisés pour l'effacement des réseaux par l'entreprise OMEXOM. Des conventions de passage ont été adressées par l'entreprise. Une dizaine de conventions n'ont pas été retournées. Une relance sera faite par l'entreprise pour permettre l'intervention en partie privée jusqu'au coffret en façade.

L'accès au domicile sera maintenu pendant la durée du chantier. La mise en service du réseau souterrain ne sera programmée qu'après contrôle. Le basculement entre le réseau aérien et le réseau souterrain nécessitera une coupure d'environ 30 minutes. Ensuite la suppression de la ligne aérienne par Enedis (courant 2023) nécessitera une coupure d'environ 3 h. Enedis informera au préalable les riverains.

Le représentant de l'entreprise Decharenton souhaite qu'Orange désigne un coordonnateur local pendant les travaux en cas de difficulté pendant le chantier. En effet les entreprises présentes sur la zone du Plancaion ne pourront pas se permettre de coupure du réseau de téléphonie. Monsieur Goasdoué indique que cette demande est pertinente et qu'il s'engage à faire cette demande auprès d'Orange.

La question du maintien en double sens ou de la mise en sens unique de la rue du Parc est évoquée. Monsieur Goasdoué propose qu'une phase de test, après l'installation de Leclerc, soit réalisée pour étudier les comportements des conducteurs. Cette question sera mise en débat lors de prochains ateliers avec les chefs d'entreprises.

Les riverains seront informés par la diffusion de papillons dans les boîtes aux lettres lors d'intervention sur les réseaux par Flers Agglo. La Direction de l'eau et de l'assainissement n'interviendra pas en domaine privé, sauf si nécessité d'une mise au norme de compteurs d'eau qui seraient situés à l'intérieur d'une propriété (exemple pose d'un clapet antiretour).

Flers agglo va se faire accompagner par « La Coop des Territoires » représentée à cette réunion, pour que les riverains puissent participer au projet d'aménagement des espaces publics (cheminement, espaces verts, éclairage...). Les modalités de concertation doivent être précisées prochainement.

Monsieur Goasdoué précise que les travaux dureront au global 3 à 4 ans (y compris délais du projet de construction du Leclerc si accord sur le foncier). Flers Agglo souhaite garder le contact avec les riverains pendant toute cette période. Le Président indique que l'image de ce quartier va fortement évoluer, ce qui améliorera le cadre de vie des habitants et augmentera la valeur vénale des propriétés.

Monsieur Goasdoué précise que le projet Leclerc est travaillé en lien avec Flers Agglo et les services de l'Etat. De nombreuses contraintes s'imposent à ce projet, notamment environnementales et liées à la nature des terrains (anciens sites industriels).

Un riverain de la rue de la Fonderie pose une question sur le devenir de la rue de la Fonderie après déclassement. Monsieur Goasdoué indique que la rue de la Fonderie sera déclassée entre le carrefour avec la rue de la Blanchardière jusqu'à la rue Durrmeyer. La circulation sera donc maintenue entre la rue de la Fonderie et la rue de la Blanchardière. Depuis cet axe il y aura l'accès au parking des salariés de Leclerc. Les accès clients se feront par la rue Durrmeyer. La circulation sera très différente, et moindre de celle que les Flériens ont connu pendant la présence de l'entreprise Faurecia sur ce site.

Monsieur Goasdoué pose la question du risque de délestage par la rue de la Blanchardière pour les véhicules venant du sud de Flers. La Ville de Flers sera vigilante sur ce sujet. Le Maire précise qu'il ne croit pas à un délestage par la rue du Dr Maubert.

Une représentante de l'entreprise SICM demande si des travaux seront réalisés par les concessionnaires sur la rue de la Fonderie. Monsieur Goasdoué indique qu'aucun travaux ne sera réalisé dans la partie devant être déclassée.

Un représentant de l'entreprise Decharenton pose la question du déplacement de Point P : Monsieur Goasdoué indique qu'il ne peut pas répondre à une question qui concerne une discussion entre acteurs privés. Cependant Flers Agglo a un rôle de facilitateur dans ces négociations. Par ailleurs, les entreprises concernées par un transfert sont plutôt dans une démarche facilitatrice dès lors qu'il y a un décideur local.

Monsieur Goasdoué clos la réunion et remercie la participation des riverains et chefs d'entreprises.